

DICRIM de Menetou-Salon

Risques majeurs : Adoptez les bons réflexes



Mouvements
de terrain liés
à la sécheresse



Transport de
matières
dangereuses



Sismicité



Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile :
« *Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile.* »

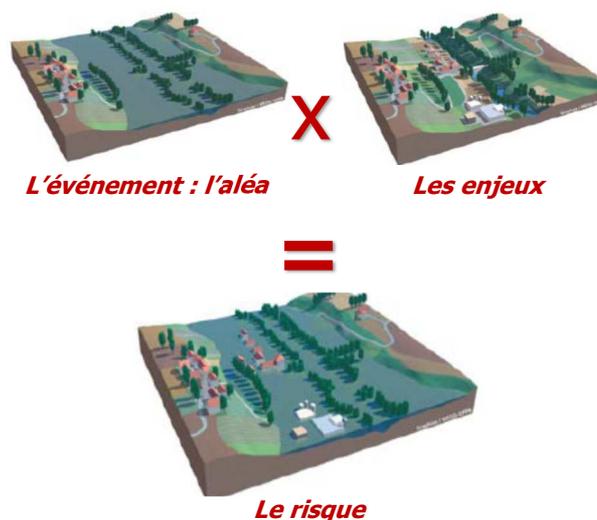
QU'EST QU'UN RISQUE ?

• Le RISQUE MAJEUR

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

•La CATASTROPHE

La catastrophe est la constatation que le risque majeur est avéré, qu'il s'est réalisé. Elle est un état de fait qui entraîne une situation de crise et nécessite la mise en place d'une importante organisation spécifique et de moyens particuliers.



*Un risque est dit « majeur »
si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde*

QUI FAIT QUOI ?

•DDRM : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs

Elaboré par le Préfet, c'est un document général qui regroupe toutes les informations sur les risques naturels et technologiques auxquels les communes du département sont exposées (à télécharger sur www.menetou-salon.fr/vivre-a-menetou-salon/prevention-des-risques).

•DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Etabli par le Maire, il présente les risques naturels et technologiques auxquels la population de la commune est exposée, les mesures de prévention et de sauvegarde mises en œuvre, les moyens d'alerte ainsi que les consignes de sécurité devant être suivies en cas de survenance d'un risque.

•PCS : Plan Communal de Sauvegarde

Etabli par le Maire, il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

•PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté des établissements scolaires

Elaboré par le directeur des établissements scolaires, il permet de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire, assurant ainsi la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours.

« *N'allez pas chercher vos enfants à l'école* » est une consigne qui peut paraître difficile à respecter, elle est cependant indispensable. A l'extérieur, vous pouvez vous mettre en danger et gêner l'intervention des secours.

• PFMS : Plan Familial de mise en Sûreté

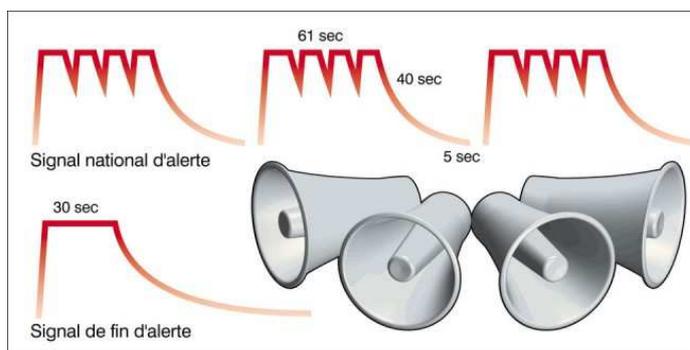
Elaboré par vous-même, il vous aide à organiser votre autonomie en cas de catastrophe majeure (à télécharger sur www.menetou-salon.fr/vivre-a-menetou-salon/prevention-des-risques).

QUELS RISQUES À MENETOU-SALON ?

- Risque naturel : mouvements de terrains liés à la sécheresse
- Risque naturel : sismicité
- Risque technologique : transport de matières dangereuses
- Risque météorologique : tempêtes, vents violents
- Risque sanitaire : grand froid, canicule

L'ALERTE

- Dans le bourg : par la **sirène** située rue de la Mairie qui émet un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes (signal national d'alerte) .
Une fois le danger écarté, la sirène émet le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes



- Dans les écarts et le bourg : **messages diffusés par les véhicules municipaux** équipés de hauts parleurs
- **Les radios locales** : France Inter sur 94.9 ou France Bleu Berry 103.2

LES BONS REFLEXES

• Ce qu'il faut faire



Mettez-vous à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir. Si vous êtes en voiture, gardez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.



Ecoutez la radio France Bleu Berry-103.20 Mhz

Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.



Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités

Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, lampes de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, handicapées ...).



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter les risques d'explosion ou de court-circuit.

• ... Et ne pas faire !



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sécurité qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte, et ce jusqu'à l'arrivée des secours. Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, vous exposer ou les exposer au danger inutilement.

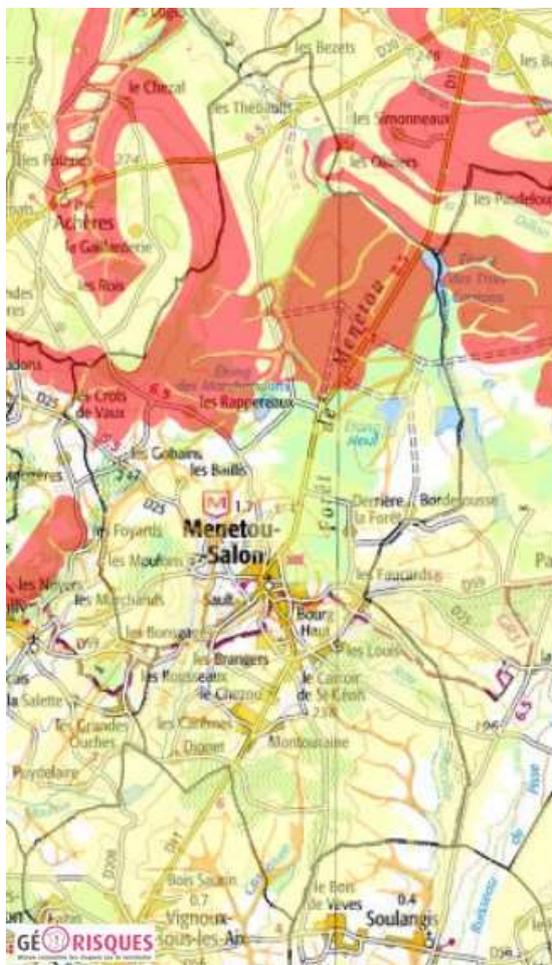


Ne téléphonez pas

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio. Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.



LE RISQUE : MOUVEMENTS DE TERRAINS LIÉS À LA SÉCHERESSE



Cartes des zones d'aléa pour les argiles sur www.argiles.fr



Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (périodes sèches). Cela peut provoquer des dégâts sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures), pouvant rendre inhabitables certains locaux.

La commune de Menetou-Salon comporte des zones d'aléa fort pour les argiles (en rouge sur la carte *Géorisques* ci-contre).

Ce qu'il faut faire

Les constructions les plus vulnérables sont les maisons individuelles, avec un simple rez-de-chaussée et des fondations de faibles profondeurs. S'il est techniquement possible de construire sur tout type de sol argileux, des mesures simples sont à respecter avant de construire une maison pour limiter par la suite le risque de retrait-gonflement :

- **réaliser une étude géotechnique** avant la construction afin d'adapter le projet ;
- **respecter des mesures constructives** comme l'approfondissement des fondations ou la rigidification de la structure par chaînage pour limiter les dommages sur les bâtiments ; maîtriser et éloigner des rejets d'eau dans le sol (eaux pluviales et eaux usées) pour réduire les variations et les concentrations d'eau et donc l'intensité du phénomène ;
- **éloigner les plantations d'arbres et d'arbustes des bâtiments.** Pour les propriétaires de maisons individuelles déjà construites, il est possible de limiter les effets de ce phénomène en contrôlant par élagage la végétation à proximité du bâti, en créant un dispositif s'opposant à l'évaporation autour du bâti ou en éloignant les rejets d'eau dans le sol des bâtiments.

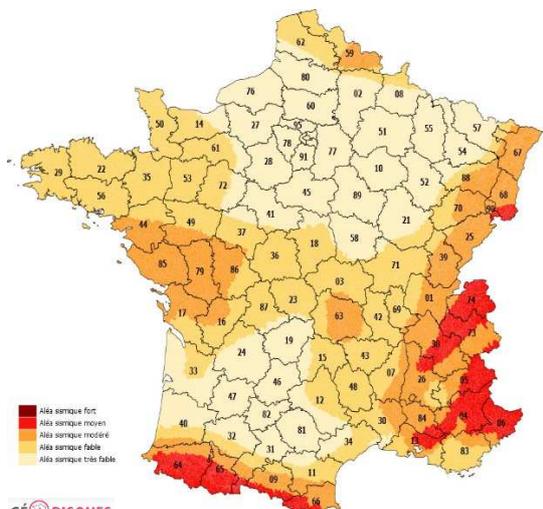
Pour en savoir plus ...

Sur www.menetou-salon.fr/vivre-a-menetou-salon/prevention-des-risques, plaquettes du Ministère de l'Ecologie :

- « Le retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel? »
- « Les mouvements de terrain »



LE RISQUE : SISMICITÉ

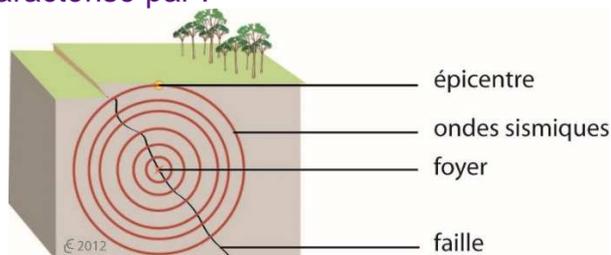


GÉORISQUES

Carte des zonages sismiques sur www.georisques.gouv.fr



Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface. Il est caractérisé par :



La commune de Menetou-Salon se situe en zone de sismicité 2, aléa faible (en orange pâle sur la carte *Géorisques* ci-contre).

Les mesures de prévention

Si les mécanismes des séismes sont aujourd'hui mieux connus, ils demeurent encore un phénomène imprévisible. Seules des mesures de prévention peuvent, par conséquent, être mis en œuvre :

- Sensibilisation de la population
- Application de règles parasismiques pour les constructions, nouvelles ou existantes, afin de réduire la vulnérabilité du bâti

Pour en savoir plus ...

- Sur www.menetou-salon.fr/vivre-a-menetou-salon/prevention-des-risques, plaquette du Ministère du Développement durable sur « Les séismes – Collection Prévention des risques naturels »
- www.planseisme.fr

Les conseils de comportement



Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation.

PENDANT :

- Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur
- En voiture, s'arrêter ne pas descendre avant l'arrêt des secousses
- Éviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches,...
- Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz)

APRES :

- Se méfier des répliques éventuelles
- Couper le gaz, l'électricité, l'eau
- Évacuer les bâtiments, s'en éloigner, et se regrouper vers une zone définie au préalable par la municipalité
- Ne pas toucher les fils électriques tombés à terre

Rappel sur les consignes de sécurité





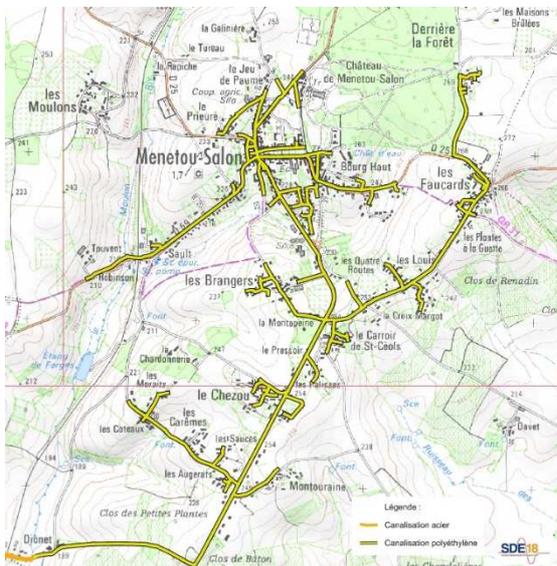
LE RISQUE : TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEREUSE



Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner une explosion, un incendie, une contamination de l'air, de l'eau ou du sol et donc avoir des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque canalisations de gaz

Menetou-Salon comporte plusieurs canalisations de distribution de gaz qui peuvent engendrer un risque en cas de rupture ou de déformation de canalisation.



Carte de distribution de gaz (SDE18)

Ce qu'il faut faire si les services de secours demandent de se mettre à l'abri

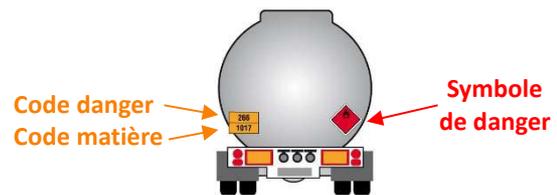
- Bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations...)
- Arrêtez la ventilation et la climatisation
- Évitez toute flamme ou étincelle

Le risque routier

Ce risque est plus important le long des grands axes de circulation comme les routes départementales, mais un accident peut arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques : livraison d'hydrocarbure en station-service, de fioul et de gaz chez les particuliers.

Si vous êtes témoin de ce type d'accident

- Baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit
- Relever, si possible, les numéros sur la plaque orange (code danger – code matière) ainsi que le pictogramme (symbole de danger) situés sur le véhicule, pour permettre aux secours d'identifier les produits



- Alerte les secours au 18 ou 112
- Éloignez-vous le plus rapidement possible d'au moins 500m
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner

Rappel sur les consignes de sécurité





LE RISQUE : EVENEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES



Orages, vents violents, neige-verglas, canicule... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter la commune de Menetou-Salon.

Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo-France (par les médias - sur vigilance.meteofrance.com) diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures.

METEO FRANCE

Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Diffusion : le lundi 06 mars 2017 à 13h10
Validité : jusqu'au mardi 07 mars 2017 à 06h00
Actualise la carte du lundi 06 mars 2017 à 10h00

Consultez le **bulletin national**

Une forte tempête traverse la France. Vent violents sur la façade atlantique puis gagnant vers le Massif Central. Ce soir, vents tempétueux en Corse, Var et Alpes-maritimes très fortes vagues sur la façade occidentale de l'île.

Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**

Conseils des pouvoirs publics :
Vent/Orange - Limitez vos déplacements et renseignez vous avant de les entreprendre. - Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets. - N'intervenez pas sur les toitures. - Rangez les objets exposés au vent. - Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
Vagues-Submersion/Orange - Ne prenez pas la mer. - Dans la mesure du possible, ne circulez pas en bord de mer et évitez la proximité des plages ou rivages où déferlent des rouleaux. - Protégez les embarcations nautiques. - Habitants du bord de mer, protégez vos biens face à la montée des eaux.

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

VIGICRUES

28 départements en Orange.

Copyright Météo France

Il existe quatre couleurs (vert, jaune, orange, rouge) pour quatre niveaux de vigilance. Dès le niveau Orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte densité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : information de la population, annulation des manifestations en plein air...

Pour en savoir plus ...

- Sur les aspects sanitaires, sites internet suivants :
www.sante.gouv.fr
invs.santepubliquefrance.fr
www.menetou-salon.fr/vivre-a-menetou-salon/prevention-des-risques
- Sur les conditions de circulation : www.bison-fute.equipement.gouv.fr

Conseils de comportement



Vent violent

- Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant de les entreprendre.
- Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets.
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés.
- Ne travaillez pas à l'extérieur sur les toits ou les échafaudages.
- Renforcez les fermetures de votre domicile.



Vent violent

- Restez chez vous et évitez toute activité extérieure.
- Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation.
- Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures.



Pluie - Inondation

- Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure
- Evitez les abords des cours d'eau
- Soyez prudents face aux risques d'inondations et prenez les précautions adaptées.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Ne vous engagez en aucun cas, ni à pied ni en voiture, sur une voie immergée.



Pluie - Inondation

- Informez-vous (radio ...), évitez tout déplacement et restez chez vous.
- Mettez les animaux à l'abri.
- Conformez-vous aux consignes des pouvoirs publics.
- Mettez vos biens à l'abri de la montée des eaux.
- Respectez la signalisation routière mise en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, ni à pied ni en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.



Orages

- Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisirs.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- A l'approche d'un orage, mettez en sécurité vos biens et abritez-vous hors des zones boisées.



Orages

- Soyez très prudents, en particulier si vous devez vous déplacer, les conditions de circulations pouvant devenir soudainement dangereuse.
- Evitez les activités extérieures de loisir.
- Abritez-vous hors des zones boisées et mettez en sécurité vos biens.
- Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Conseils de comportement



Neige - Verglas

- Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Renseignements : 0826.022.022.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations.
- Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.



Neige - Verglas

- Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement.
- Si vous devez absolument vous déplacer: Signalez votre départ et la destination à des proches
- Munissez-vous d'équipements spéciaux et du matériel en cas d'immobilisation prolongée.
- Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des secours.
- Renseignements : 0826.022.022.



Grand froid

- Evitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides
- Veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches imperméable au vent et à l'eau, couvrant la tête et les mains).
- Evitez les efforts brusques.
- Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans
- les espaces habités.
- Pas de boissons alcoolisées.
- Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes.



Grand froid

- Evitez toute sortie au froid.
- Si vous êtes obligé de sortir, évitez les heures les plus froides et l'exposition prolongée au froid et au vent, habillez-vous chaudement
- Evitez les efforts brusques.
- Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités.
- Pas de boissons alcoolisées.
- Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes.



Canicule

- Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau.
- Personnes âgées : buvez 1,5 L d'eau par jour et mangez normalement.
- Rafraîchissez vous, mouillez vous le corps plusieurs fois par jour.
- Passez au moins 2 ou 3 heures par jour dans un endroit frais.
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Limitez vos activités physiques
- Prenez des nouvelles des personnes âgées de votre entourage et rendez leur visite.



Canicule

- Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau.
- Personnes âgées : buvez 1,5 L d'eau par jour et mangez normalement.
- Rafraîchissez vous, mouillez vous le corps plusieurs fois par jour.
- Passez au moins 2 ou 3 heures par jour dans un endroit frais.
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Limitez vos activités physiques
- Prenez des nouvelles des personnes âgées de votre entourage et rendez leur visite.

RENSEIGNEMENTS UTILES

- Pompiers..... 18 ou 112
- Samu..... 15 ou 112
- Gendarmerie 17
- Mairie de Menetou-Salon 02 48 64 81 21
mairie.menetou.salon@wanadoo.fr
www.menetou-salon.fr
- ERDF Enedis dépannage 09 72 67 50 18
- GRDF dépannage 08 00 47 33 33
- SAUR 02 45 77 00 01
- Radio France Bleu Berry FM 103.2
- Radio France Inter FM 94.9

**PENSEZ À AVOIR CHEZ VOUS,
PRÊTS À TROUVER DANS L'URGENCE :**

- **UNE LAMPE TORCHE**
- **UNE RADIO À PILES**
- **UNE RÉSERVE D'EAU**
- **L'ORIGINAL OU LA PHOTOCOPIE DE
VOS DOCUMENTS IMPORTANTS**
- **UNE PHARMACIE DE PREMIERS
SECOURS ET VOS MÉDICAMENTS
COURANTS**